

Expert | Experte en biens immobiliers

Précision et impartialité pour une parfaite évaluation immobilière



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

En tant qu'expert, vous évaluez de façon précise la valeur marchande de biens immobiliers (terrain, immeuble, appartement, maison, local industriel, fond de commerce...). Votre expertise est basée sur l'analyse approfondie de divers documents et sur des visites de terrain.

Votre avis est déterminant pour le client qui vous fait confiance. Il peut ainsi prendre une décision en toute connaissance de cause, que ce soit sur la valeur d'un bien, sur des aspects techniques ou pour résoudre un litige.

Journée type

Généralement, vous êtes sollicité par le propriétaire d'un bien. Cependant, vous pouvez aussi l'être par un notaire, un syndic, un juge, les services fiscaux, les assurances,...

Pour évaluer un bien, vous commencez par une visite détaillée des lieux. Ensuite, vous examinez le dossier et vérifiez divers documents tels que le plan cadastral, l'acte de propriété ou encore l'occupation du sol. Enfin, vous déterminez la valeur du bien en prenant en compte son usage (commerce, entreprise, habitation...) ainsi que différents paramètres (économiques, techniques, comptables, juridiques et fiscaux).

Au terme de votre expertise, vous rédigez un rapport argumenté, rigoureux et impartial. Ce document est établi selon une méthodologie et des normes précises.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de deux années de formation, vous pouvez choisir de :

- Créer votre propre bureau d'expertise
- Travailler comme employé dans un cabinet d'experts
- Vous perfectionner dans une technique propre à l'immobilier

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être expert en biens immobiliers ?

Vous devez être attentif, minutieux, organisé et curieux de tout ce qui touche à l'immobilier et aux techniques du bâtiment.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens de l'observation et des capacités de synthèse et d'impartialité.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : lundi et mercredi (18h00 à 21h30)
- 2^{ème} année : différents horaires sont proposés :
 - Soit en soirée : lundi, mercredi et vendredi (18h00 à 21h30)
 - Soit en journée : lundis et mercredis (9h30 à 17h00)

Le choix du créneau horaire se fait au moment de l'inscription sous réserve de disponibilité. Les cours pratiques pourront être organisés en dehors des horaires prévus ci-dessus.

Programme:

1^{ère} chef d'entreprise

- Location - vente - copropriété (32h)
- Evaluations - expertises (44h)
- Droit civil et judiciaire (52h)
- Introduction à la profession (4h)
- Cadastre - urbanisme (44h)
- Etats des lieux (24h)
- Techniques du bâtiment (56h)

2^{ème} chef d'entreprise

- Technique et pathologie du bâtiment (1ère partie) (52h)
- Expertises spécifiques (36h)
- Technologie du bâtiment (théorie + pratique) (50h)
- Technique de métrés : théorie (36h)
- Pathologie du bâtiment (théorie + pratique) (58h)
- Evaluations - expertises (théorie + pratique) (52h)
- Environnement (10h)
- Dégâts et sinistres (28h)
- Rapports-types (12h)
- Etats des lieux (théorie + pratique) (32h)
- Déontologie et éthique (10h)
- Préparation examen c (4h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Expert en biens immobiliers" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise Expert en biens immobiliers

Prix: 325 euros par an

Durée: 2 ans

stage conseille

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Accès en 1^{ère} année

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- Diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier, graduat, master, licence...)
- Numéro d'agrément IPI

Accès en 2^{ème} année

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- Diplôme de formation sfpme ou ifapme agent immobilier
- Diplôme de l'enseignement supérieur: graduat/bachelier en immobilier